

PROJET DE DELIBERATION
RELATIF AU SERVICE PAIE A FACON DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE

(1) Sélectionner le bon paragraphe (première demande, renouvellement organe délibérant ou arrivée à terme de la convention)

*(1) - Mme/M. le Maire/Président(e) fait part à l'assemblée de l'existence d'un service "Paie à façon" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente et chargé de réaliser les opérations suivantes :
(Modèle n° 1)*

ou

*(1) - Mme/M. le Maire/Président(e) fait part à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient, pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation "Paie à façon" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, de délibérer sur le principe du recours à ce service qui est chargé de réaliser les opérations suivantes :
(Modèle n° 2)*

ou

*(1) - Mme/M. le Maire/Président(e) fait part à l'assemblée de l'arrivée à terme de la convention qui avait été signée avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente pour pouvoir bénéficier de sa prestation "Paie à façon" et qu'il convient, pour continuer à utiliser ce dispositif, de délibérer à nouveau sur le principe du recours à ce service qui est chargé de réaliser les opérations suivantes :
(Modèle n° 3)*

Paragraphes communs (première demande, renouvellement organe délibérant ou arrivée à terme de la convention)

- la confection de la paie de l'ensemble des personnels et des élus ;
- la transmission par courriel :
 - * des bulletins de salaires,
 - * du livre de paie,
 - * des états de charges diverses,
 - * du fichier PAYMEN (virement de salaires),
 - * des éléments utiles au mandatement,
 - * des états de fin d'année (rappel : la déclaration annuelle ATIACL à effectuer sur la plate-forme E-services reste à la charge de la collectivité) ;
- le transfert des données sociales (N4DS) (uniquement pour les agents et intervenants payés sur l'année écoulée (y compris trésorier, élus,)).

Mme/M. le Maire/Président(e) expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal/le Conseil d'Administration/le Conseil Syndical décide (à l'unanimité) :

- de bénéficier de la prestation "Paie à façon" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser Mme/M. le Maire/Président(e) à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.